L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 29 AOUT 1873. — 46me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. VENDREDI MATIN, 29 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Hoffman, Marks & Co., aux Nos 95 & 97 rue du Camp—Assortiment général de groceries, etc.

Par Jos. Rosenthal, au N° 18 de la rue de Chartres—Bottes, souliers et brodequins.

Œuvre du Suffrage Universel dans le District de Columbie.

Il y a des gens qui prétendent que le suffrage universel n'est jamais dangereux pour un Etat, attendu que par la multiplicité de son action, ce moyen de manifestation d'opinion se contrebalance lui-même en établissant un équilibre à peu près régulier. Nous ne sommes pas de cet avis, et les faits malheureusement nous donnent raison. Si, dans l'exercice du suffrage universel, il ne s'agissait pas d'intérêts et qu'il ne fut question que de formes politiques, on admettrait volontiers l'innocuité du principe, et bien fou serait l'homme qui voudrait refuser cette satisfaction d'amour-propre au gros de l'humanité.

Mais où a-t-on vu que le suffrage universel bornât son action à la forme politique et qu'il ne se traduisit pas autrement dans la gestion des affaires publiques? Loin d'être nul en résultats matériels, le suffrage universel, au contraire, est le plus fertile de tous les principes. Il est inquiet, ombrageux, ambitieux, jaloux, remuant; il est inquisiteur, scrutateur, inventif; il est mobile et infatigable, et devant sa logique absolue, il n'y a rien de sacré.

Avant de faire à un peuple le cadeau du suffrage universel, il faudrait se demander si la société est arrivée au point de pouvoir subir sans inconvénient toutes les expériences politiques possibles; il faudrait se demander encore si elle est prête à faire l'essai de toutes les économies et de toutes les morales; il faudrait se demander surtout si elle est devenue assez riche pour supporter toutes les pertes auxquelles l'exercice du suffrage universel pourra l'exposer et même lui causer indubitablement.—Mais les docteurs-politiciens ne sont pas les maîtres et quand le mal est venu, ils ne le guérissent pas. Alors la société souffre; elle dépérit; elle tombe, et si un homme supérieur la sauve, il commence toujours par mettre sa volonté au-dessus de celle de tout le monde, c'est-à-dire qu'il commence par renverser ce qu'on avait regardé comme le palladium de la république, le suffrage universel même, ou bien quand il le laisse subsister, ce qui s'est vu, c'est en faisant peser sur lui une influence si vigoureuse qu'il ne peut plus être autre chose qu'un ressort gouvernemental.

En Amérique le suffrage universel a eu des conséquences moins funestes que dans d'autres pays, à cause de circonstances particulières qui ont été souvent exposées dans les colonnes de la presse et sur lesquelles il est inutile de revenir pour ne pas se livrer sans cesse à des lieux communs réellement fastidieux. Cependant, le mal est devenu grave dans certaines sections des Etats-Unis, à tel point que plusieurs Etats en sont réduits à désirer le gouvernement militaire comme le seul moyen d'arrêter les destructions du suffrage universel.

On pourrait croire qu'il ne s'agit ici que de quelques Etats du Sud où l'on a ajouté un second suffrage universel au premier, qui déjà n'était pas irréprochable, mais qui pourtant se faisait tolérer et avec lequel la société pouvait vivre encore. Mais nous mettrons, pour le moment, ces Etats de côté et nous nous occuperons seulement du suffrage universel qui exerce ses facultés sous les yeux mêmes du Congrès, à Washington, District de Colombie.

Une dépêche télégraphique, publiée dans les journaux de l'Ouest, nous apprend qu'à l'occasion de l'élection prochaine des membres de la Chambre des Délégués pour la Législature territoriale, le suffrage universel se trouve divisé en plusieurs partis dont tous ont des vues sur les intérêts matériels du District.

Il n'est plus question ici de politique, ou de forme; que pourrait-on avoir de plus républicain qu'un ordre de choses où chaque individu est appelé à représenter son opinion au collége électoral? Mais il est question de remèdes et de réformes dont veulent les uns et dont ne veulent pas les autres. Il existe, à ce qu'il paraît, dans le fameux district fédéral, un Bureau de travaux publics, qui opère d'une manière aussi dispendieuse et aussi utile que le font aujourd'hui en Louisiane la Compagnie de Levée et la Compagnie du Canal du Golfe, ou que le faisait l'administrateur des améliorations publiques sous le Conseil des administrateurs de ville pendant le gouvernement de M. Warmoth dont ils étaient les créatures.

Sous la gérance de ce bureau, et sous l'influence du nouveau gouvernement octroyé au District par le Congrès, la dette s'est élevée rapidement à près de dix millions de piastres pour 131,000 habitants seulement, ce qui constitue une dette de plus de $70 par chaque personne domiciliée dans ce District, y compris les femmes et les enfants. C'est à peu près la moitié de notre dette qui s'élève ici à $125 par tête, mais c'est énorme pour la classe conservatrice de Washington qui n'était pas habituée à cet ordre financier sous le régime de l'esclavage, et qui, à raison de son petit nombre, en souffre d'une manière démesurée.

Et dans cette lutte électorale, quel parti soutiendront ceux qui ne possèdent rien? Ils soutiendront, dit la dépêche, le parti qui leur fera le plus de promesses et leur offrira le plus d'avantages. Ainsi, tous les affranchis, qui n'ont d'autre fortune que leur vote, le donneront nécessairement au Bureau des Travaux Publics, qui est à la fois radical et rémunérateur. Ce bureau est occupé maintenant à écarter de la Législature tous les candidats qui lui ont fait ou qui doivent lui faire obstacle, et soutenu par le vote nègre, très nombreux à Washington, il est possible qu'il réussisse.

On voit donc là comme ailleurs que, sous la république, le suffrage universel, au lieu de s'inquiéter des formes politiques, ne prend garde qu'aux intérêts matériels et qu'il n'estime que ceux qui le touchent directement. Il n'en est que plus dangereux.

Telle est une des conséquences de la politique du Congrès. Cette conséquence, il la voit de près, sous ses yeux mêmes; elle est son œuvre, mais il ne s'en inquiète pas un instant. Plutôt que de restreindre le suffrage universel, il préfèrerait assumer la dette du district de Columbie, quand même il serait convaincu que le suffrage universel commencerait à reconstituer une autre dette immédiatement après. Il n'y a donc pas de remède actuel possible pour l'état de choses que nous signalons.

L'Hôpital de Marine. — Nous apprenons que l'intention du maire Wiltz est d'écrire au secrétaire du Trésor pour l'engager à approuver l'adjudication qui a été faite à la troisième vente à l'enchère de cet édifice. La demande sera fondée sur le but de charité de la ville qui en ferait [faire un] asile. L'acceptation de la somme offerte ne serait, au bout du compte, qu'une faible indemnité des pertes occasionnées à la Nouvelle-Orléans par l'occupation fédérale. Quelques hommes influents seront chargés de faire valoir ces considérations auprès de l'autorité supérieure à Washington.

—Nous trouvons dans le *Figaro* une curieuse statistique, d'où il résulte qu'à l'Institut tous les membres des diverses académies, autres que l'Académie française, sont décorés de la Légion d'honneur, sauf M. Littré; mais qu'à l'Académie française, sur 37 membres vivants, dix n'ont aucune décoration. Ce sont MM. [illegible] Dupanloup, Jules Favre, de Falloux, d'Haussonville, Littré, duc de Noailles, Emile Ollivier, de Rémusat. MM. Berryer, Gratry, Lacordaire, de Montalembert, Prévost-Paradol, décédés récemment, se trouvaient dans le même cas.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nos lecteurs apprendront avec plaisir, que déjà, il est question d'inaugurer la prochaine saison théâtrale.

Cette nouvelle sera d'un vif intérêt pour tous, surtout pour ceux qui ont été forcés, par leurs occupations, d'essuyer les chaleurs excessives de l'été; car ils verront arriver avec les plaisirs, les premières fraîcheurs de l'automne et la reprise des affaires.

Nous sommes donc autorisé, par les renseignements que nous avons reçus, à annoncer, pour le dimanche, 7 septembre, la réouverture des portes du charmant petit théâtre de la rue St-Charles: l'*Académie de Musique*.

La troupe qu'a engagée M. Bidwell, propriétaire du théâtre, est, nous dit-on, excellente, et nous sommes convaincu d'avance que c'est un engagement heureux dont tous les amateurs de spectacle seront satisfaits.

Un incendie s'est déclaré, hier, dans une maison, à Alger, habitée par M. Knight. On attribue cet incendie, qui, grâce aux efforts des personnes de la maison, n'a pas causé de sérieuses pertes, à la négligence d'un domestique.

Une femme, du nom de Annette Round, est morte subitement, hier, à Gretna. L'enquête faite sur son corps, a constaté qu'une hémorragie des poumons avait causé sa mort.

L'affaire de Severin et de McCarthy, tous deux accusés du meurtre de l'officier Demazilière, de la police métropolitaine, a été appelée hier, devant la Seconde Cour de police municipale. Après l'audition de plusieurs témoins, l'affaire a été remise à un autre jour.

Une femme de couleur nommée Isabelle Rebecca, trouvant trop incomplète sa garderobe, s'est autorisée, par ses idées de communisme, à se partager celle de Mme Robinson, en s'appropriant une robe qu'elle trouvait de bon goût; mais Mme Robinson s'étant aperçue de la disparition de sa robe, a tout de suite soupçonné la malheureuse Rebecca et l'a fait arrêter. Rebecca restera en prison jusqu'à ce qu'elle soit appelée à se disculper devant le juge Gernon.

Dans la nuit d'avant-hier, le magasin de M. Walter, au No. 29 de la rue Bourbon, a été trouvé ouvert par l'officier Pullen, de la police métropolitaine, qui s'est empressé d'en informer le propriétaire; mais Walter au lieu de reconnaître le service que lui rendait l'officier, a reçu ce dernier avec un pistolet à la main, et lui adressé force menaces. L'officier s'est retiré indigné.

Wm. Poney, un nom qui sent tout-à-fait la prairie, est tout surpris de se trouver sous verrou dans une des cellules de la station du premier precinct. Ayant demandé qu'elle était le mauvais plaisant qui lui avait procuré ce désagréable billet de logement, on lui a répondu qu'un M. N. Jenkins avait été l'accuser de lui avoir soustrait trois bouteilles de médicaments qu'il évalue à neuf dollars.

Ingratitude de M. Jenkins qui veut empêcher ce bon Poney de se guérir du dinguet.

William Schultz a été arrêté hier soir vers huit heures et demie, à l'angle des rues Locust et Commune. Il est accusé d'avoir tiré un coup de pistolet sur Mme Hokey. Le policeman qui a opéré l'arrestation a également porté plainte contre Schultz, qu'il a trouvé en état d'ivresse. Ce prisonnier est enfermé à la station du premier precinct et comparaîtra devant le juge Gernon.

Hier, vers cinq heures de l'après-midi, les personnes qui habitent le voisinage de l'avenue Carrollton et de la rue Sixième, ont été mis en émoi par les cris de "au meurtre! au meurtre!" poussé d'une voix de détresse. Une foule nombreuse s'est immédiatement assemblée et l'on a appris que quelques personnes inconnues venaient d'attaquer une marchande de légumes qui se rendait, avec sa charrette, à la Nouvelle-Orléans. Les acteurs de cette scène avaient tous disparu, et l'on n'a trouvé, comme preuve corroborant ce rapport, qu'un panier contenant quelques légumes. La pauvre femme l'avait évidemment jeté à la tête des assaillants comme arme défensive.

—M. J. G. Price, qui demeure à l'encoignure des rues St-Charles et St-Joseph, remarquait, depuis quelques jours, qu'un individu franchissait la barrière de la maison voisine de la sienne et allait s'y installer aussi confortablement que possible sans s'inquiéter le moins du monde des droits de l'agent de cette résidence, vide pour le moment, qui est M. Price lui-même.

La police ayant été instruite des faits et gestes de ce singulier personnage, a, hier soir, vers huit heures, en compagnie de M. Price, fait une descente dans les lieux hantés où elle a trouvé quelques morceaux de chandelle et une bouteille renfermant une préparation chimique. La police a gardé en sa possession ces objets qui prouvent surabondamment que le visiteur mystérieux n'est autre chose qu'un incendiaire intrépide qu'on fera bien de prendre et d'envoyer à Bâton-Rouge.

—Un allemand du nom de John Keller a disparu depuis avant hier. Il travaillait chez Schneider & Zuberbier comme garçon de magasin et n'a pas reparu depuis le moment où il a quitté cette maison de commerce, avant hier soir à son heure habituelle. John Keller est âgé de 49 ans et a une femme et deux enfants qui demeurent au coin des rues Philippe et Liberté.

Les juges des Cours municipales ont versé, cette semaine, dans la caisse de l'administrateur du département de la police, les montants suivants:

Premier District municipal—juge Gernon	$157 00
Second District municipal—juge Eugène Staës	110 00
Troisième District municipal—juge Long	27 50
Quatrième District municipal—juge McCullogh	25 50
Total	$320 00

TEMPÉRATURE.—28 août 1873.

Thermomètre de C. Duhamel, opticien

	Fahrenheit.	Centigrades
6 A. M.	76	24
12 M.	92	33
3 P. M.	94	34
6 P. M.	84	29

LES OBSÈQUES DE M. ODILON BARROT.

Les obsèques de M. Odilon Barrot ont eu lieu aujourd'hui à midi précis, en l'église de la Madeleine, et en présence d'une foule considérable.

Dès ce matin, le corps avait été transporté de Bougival à Paris, rue de la Ville-l'Evêque, à la demeure du défunt. A onze heures, les troupes, composées du 87e bataillon de ligne, du 13e chasseurs et d'un détachement du 7e d'artillerie, formaient une haie double depuis la rue de la Ville-l'Evêque à l'église.

La levée du corps a eu lieu à midi précis, et le cortége s'est mis immédiatement en marche.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Buffet, Ernoul, Cuvillier-Fleury, Lévêque.

L'église était toute tendue en noir. Au milieu de la nef s'élevait un très beau catafalque sur lequel le cercueil a été placé.

L'aspect de cette cérémonie était fort imposant.

Des députations de la commission de permanence, du conseil d'Etat, de l'Institut, de l'armée, du barreau, assistaient au service.

Le maréchal Mac-Mahon s'était fait représenter par le colonel d'Abzac.

On remarquait encore parmi les assistants les généraux Ladmirault et Pajol. Le général Schmidt commandait les troupes.

Nous avons remarqué aussi à l'église, parmi les nombreux assistants, MM. Thiers, Guizot, Sivestre de Sacy, Dufaure, d'Haussonville, Jules Simon, le duc d'Audiffret Pasquier, le marquis de Juigné, le duc de La Rochefoucaud-Bisaccia, Grouille, Goussard, Collignon, Tranchant, Andrale, Marbeau, Garnier-Pagès, quelques officiers d'état-major, puis enfin plusieurs professeurs, anciens amis du défunt, qui avaient tenu à venir rendre le dernier devoir à l'éminent homme d'Etat.

A une heure, le cortége se remettait en marche et prenait la direction des boulevards. Le char funèbre n'était attelé que de deux chevaux; et venaient ensuite la ligne, les voitures de deuil. Les chasseurs et l'artillerie formaient la haie.

C'est au Père-Lachaise que le corps sera inhumé. Plusieurs discours doivent être prononcés.

M. Odilon Barrot n'était pas décoré. Les honneurs militaires lui ont été rendus comme vice-président du conseil d'Etat.

—Le docteur Nélaton possède une chasse superbe à laquelle il convie ses amis [illegible] quelques grains de plomb dans la partie charnue d'un paysan qui traversait une route en même temps qu'un lièvre. [illegible] du bon rural, qui est obligé de montrer à l'illustre chirurgien le point atteint. [illegible] le paysan adresse pendant l'opération les épithètes les plus malsonnantes au chasseur qui l'avait gratifié de cette manne piquante.

—Comment! idiot, s'écria à la fin le Nemrod obsurgué, comment tu oses te plaindre, et je te procure l'honneur d'être soigné par Nélaton, *pour rien!*

LE PLAN DE RESTAURATION MONARCHIQUE.

Le *Soir* publie un entre-filet trop important pour que nous puissions nous dispenser de le reproduire ici. Il est inutile de prévenir nos lecteurs que nous donnons cette note sous toute réserve et que nous en laissons l'entière responsabilité au journal auquel nous l'empruntons.

D'après le *Soir*, les membres de la commission de permanence auraient reçu des trois groupes de la droite, du centre droit et du centre les pleins pouvoirs pour prendre les mesures nécessaires pour arriver au rétablissement de la monarchie. Les adhérents au programme monarchique atteindraient le chiffre de 380. Une fois la majorité garantie, la commission de permanence, immédiatement après l'évacuation complète du territoire, convoquerait l'Assemblée, et, déclarant que le moment de sortir du provisoire est venu, proposerait les décisions suivantes:

1° La monarchie est le gouvernement légal de la France;

2° Une commission de trente membres est nommée pour rédiger la Constitution;

3° L'Assemblée nationale se proroge pour deux mois afin de laisser à la commission le temps d'achever son travail;

4° M. le maréchal de Mac-Mahon continuera à exercer, comme lieutenant-général du royaume, les pouvoirs à lui précédemment conférés.

Le maréchal se bornerait à notifier immédiatement aux préfets la résolution prise par l'Assemblée, en déclarant que rien ne sera changé dans la façon de gouverner et d'administrer le pays, et ferait appel au dévouement de tous les hommes d'ordre et de tous ceux qui respectent la loi pour maintenir la paix publique.

"La commission de Constitution se mettrait immédiatement à l'œuvre, et alors le comte de Chambord, se trouvant ainsi appelé sans condition par le seul fait du rétablissement de la Monarchie, ferait spontanément les concessions auxquelles il s'est refusé jusqu'à ce jour, *déclarerait à l'armée qu'elle gardera le drapeau tricolore*, et que ce qu'il entend fonder, c'est la Monarchie constitutionnelle avec toutes ses garanties."

Ce matin, *Paris-Journal*, en faisant allusion à cette note du *Soir*, publie les lignes suivantes:

"On a fait courir le bruit à la Bourse, aujourd'hui, d'une convocation prochaine, ou du moins anticipée, de l'Assemblée, par suite des arrangements qu'on suppose conclus à Frohsdorf.

"Nous considérons ces bruits comme absolument dénués de fondement.

Si d'autres démentis sont donnés, nous les publierons comme nous avons fait de la note.

Le *Figaro* fait la réflexion suivante:

"On dit bien que si les princes sont unis désormais, leurs partisans restent divisés: mais comme il n'y a que trois journaux orléanistes en France, et que tous trois tiennent le même langage, cette supposition me paraît purement gratuite."

Voici, toujours au même sujet, l'appréciation de la *Gazette d'Augsbourg* sur les résultats possibles de la fusion.

"L'orléanisme de 1830 a disparu. Les légitimistes et les orléanistes de Versailles se placent sur le terrain de 1815. C'est avec eux que le comte de Chambord doit dès aujourd'hui négocier. Il ne s'agira pas, à Versailles, de discuter, malgré les trois cents députés républicains et malgré l'opinion publique, une Constitution qu'on soumettra à l'approbation du comte de Chambord. Il n'y aura ni octroi ni vote d'une Constitution.

"De même que Louis XVIII se laissa persuader par les alliés qui l'avait ramené de reconnaître dans sa Constitution les principes les plus essentiels de 89, de même les jésuites détermineront le comte de Chambord à consentir aux mêmes sacrifices. Puisque 1830 et l'orléanisme disparaissent de l'histoire, Henri V succèdera non à Charles X, mais à Louis XVIII. La majorité de Versailles n'aura qu'à voter le retour à la monarchie héréditaire, et elle aura sous la main un roi et une Constitution.

"La Constitution de 1815 revit sans négociations, sans discussions sans voile et sans proclamations, et le roi Henri V prend possession de ses pays héréditaires en l'état où Louis XVIII les avait retrouvés, où Charles X les a laissés."

Ce serait aller encore plus vite en besogne que ne l'indique la note du *Soir*.

Terminons cette revue par un extrait d'un article publié par le *Journal de Paris*, sous la signature de M. Hervé, et qui répond à une phrase du journal l'*Ordre*, ainsi conçue: "La légitimité a conquis les princes d'Orléans, mais elle ne conquerra jamais les orléanistes."

"Nous ferons d'abord remarquer, dit le *Journal de Paris*, que si l'exemple donné par M. le comte de Chambord et par M. le comte de Paris est suivi par leurs amis, comme nous nous plaisons à l'espérer, les mots de légitimistes et d'orléanistes n'auront plus de signification. Ces mots puisaient leur raison d'être dans un antagonisme qui tendait depuis quelque temps à disparaître et qui va cesser complètement d'exister. Du moment où l'on est d'accord sur le principe, du moment où l'on ne diffère plus que sur des questions de conduite politique, il peut y avoir des royalistes de droite et des royalistes de gauche: il n'y a plus de légitimistes et d'orléanistes.

"Toutefois acceptons momentanément ces deux expressions, puisque l'*Ordre* a cru devoir les employer. Examinons si, en effet, les orléanistes vont se refuser à imiter la sage et patriotique conduite des princes d'Orléans, s'ils vont perpétuer des divisions de parti que l'intérêt du pays les invite à faire cesser. Et d'abord, nous voudrions savoir exactement ce que l'*Ordre* entend par le mot d'orléanistes. Comprend-il sous cette dénomination les hommes que, d'après l'exemple et les conseils de M. Thiers, se sont ralliés à la République conservatrice? Mais d'abord les hommes dont il s'agit ne doivent plus être qualifiés d'orléanistes, mais de républicains.

"C'est le nom qu'ils se donnent eux-mêmes, c'est celui que nous sommes obligés de leur laisser. Ensuite ne sait-on pas que parmi eux il en est beaucoup qui se sont rattachés à la république uniquement parce qu'on leur avait persuadé que la monarchie était impossible? Et sur quoi se fondait-on pour leur démontrer cette prétendue impossibilité d'une restauration monarchique? Précisément sur les divisions qui existaient dans la famille royale. Le jour où il n'est plus possible de douter que ces divisions aient cessé d'exister, n'est-il pas raisonnable d'admettre que non-seulement la plupart des orléanistes, mais même un grand nombre de républicains de l'école de M. Thiers reviendraient à la monarchie, dont ils ne s'étaient éloignés que parce qu'ils en croyaient le retour absolument chimérique?

—La *Patrie* assure que les fusionnistes ont, dès à présent, 327 signatures pour la proclamation de la monarchie. Ce total serait, bientôt, dans les prévisions des fusionnistes, augmenté de 40 à 45 voix encore hésitantes.

LE VOYAGE DU MARÉCHAL DE MAC-MAHON.

Calais, 5 août, 3 h. soir.

Le maréchal-Président a été reçu partout avec une respectueuse et entière sympathie. M. le préfet du Pas-de-Calais est allé au-devant de lui jusqu'à Amiens.

Le maréchal est arrivé incognito à Calais à une heure. Il descend à l'hôtel Dessein, revêt son uniforme de général de division, et assiste pendant deux heures, avec son état-major, aux expériences de tir, d'où dépend l'adoption définitive de la pièce de 7.

De retour en ville, le maréchal examine le projet de suppression des fronts nord et sud des fortifications pour la réunion par le sud est des deux villes de Saint-Pierre et de Calais, et la création d'un nouveau bassin à flot. Les plans de ces divers travaux lui sont soumis par M. le préfet et M. l'ingénieur [illegible].

Il a reçu ensuite la municipalité.

Deux heures après, visite au port avec l'ingénieur en chef. Le maréchal se dirige vers l'extrémité de la jetée pour se rendre compte du projet de M. Dupuy de Lôme.

Le maréchal a visité ensuite en voiture les villes de Calais et de Saint-Pierre. Partout sur son passage la foule se découvre et l'accueille avec de nombreuses marques de sympathie.

A sept heures, grand dîner, auquel sont invitées les autorités civiles et militaires:

Calais, 6 août, 7 h. matin.

Le maréchal part à l'instant pour le cap Gris-Nez avec M. le préfet. Aucune manifestation.

Boulogne, 6 août, 1 h. 35.

Le train qui transportait le maréchal s'est arrêté à Marquise. Une voiture l'a conduit à Audresselles et Ambleteuse où il a examiné le projet de création d'un grand port. Il est arrivé en voiture à Boulogne vers onze heures et a déjeuné à l'hôtel Christol.

Il sort vers une heure: grand rassemblement devant l'hôtel. Le maréchal est accueilli par les cris nombreux de: Vive le maréchal! Vive le président! On n'entend qu'un seul cri de: Vive la République!

Le président parcourt les quais en voiture découverte, recevant des saluts sympathiques. Il est reparti [illegible] minutes.

☞ Il y a plus de 15 ans que les machines à coudre de Grover et Baker ont été introduites dans le Sud et, depuis ce temps leur réputation n'a cessé de grandir. Aujourd'hui leur vente dépasse celle de toutes les autres. Dépôt général, Canal 107

DÉPART DE LA *VIRGINIE*.

Une dépêche de l'île de Ré annonce que la *Virginie* a pris le large le 10 août, à quatre heures et demie du soir.

L'embarquement s'est terminé sans aucun incident. Le premier convoi a été de cinquante déportés; le second et dernier convoi a été embarqué un quart d'heure après le premier.

Voici sur l'embarquement de M. Henri Rochefort quelques détails puisés dans une correspondance reçue par le *Petit Journal*:

La dernière commission médicale avait été considérablement augmentée, car précédemment elle ne se composait que de trois médecins de la marine, d'un officier de la Majorité et d'un commissaire!

Au lieu de partir de Rochefort avec une des canonnières ordinairement mises à sa disposition, la commission dut se rendre à l'île de Ré par le chemin de fer et s'embarquer à bord du *Jean-Guiton*.

Le secret le plus absolu avait été gardé sur son départ, afin d'éviter les nombreuses démarches qu'auraient pu faire auprès des membres de la commission les parents ou amis des détenus.

Aussitôt arrivée à l'île de Ré, la commission commença ses opérations.

Le directeur du dépôt des condamnés avait reçu du ministre de l'intérieur l'ordre de dresser une liste en remontant jusqu'aux plus anciens détenus.

La visite avait lieu dans une grande salle qui sert tout à la fois de prison, de greffe et de parloir, suivant les besoins.

A l'appel de son nom, Henri Rochefort s'avança d'un pas très-calme, correctement vêtu, et salua les membres de la commission sans dire un mot.

Néanmoins, une certaine pâleur apparaissait sur sa figure et donnait cette teinte jaune citron qu'il a toujours conservée.

M. le docteur Josié, président de la commission, s'approcha de lui:

—Avez-vous, monsieur, quelque motif à faire valoir pour ne pas partir? lui demanda-t-il.

—J'avoue que je me sens indisposé.

—Qu'avez-vous et qu'éprouvez-vous?

—Des douleurs et des étouffements qui me forcent à m'asseoir quand je marche trop vite.

C'est là, ajouta Rochefort en montrant le côté gauche près du cœur.

—Veuillez avoir l'obligeance de vous déshabiller, nous allons vous ausculter.

Rochefort se dépouilla de ses vêtements, moins le pantalon.

Chacun des médecins s'approcha tour à tour de lui, frappa sur la poitrine, appliquant son oreille tantôt sur le sein gauche, tantôt entre les deux épaules, en écoutant les respirations.

Quand les docteurs eurent terminé leur consultation, ils se retirèrent pour délibérer sur le genre de maladie.

Quatre ou cinq minutes après, qui paraissaient des heures, ils se rapprochèrent de la table, et le président de la commission, d'une voix très-émue, lui dit:

—Monsieur, de l'avis de nous tous et des observations que nous avons faites, nous croyons que vous êtes en état de supporter le voyage.

Henri Rochefort s'inclina en silence.

Il prit ses vêtements et se rhabilla. Puis, quand il fut au moment de sortir de la salle, il se tourna de nouveau vers la commission médicale:

—Messieurs, dit-il, je ne sais si j'aurai l'honneur de vous revoir. Permettez-moi de vous saluer.

Un quart d'heure après, une dépêche télégraphique était envoyée au ministère de l'intérieur ainsi conçue:

"*Directeur du dépôt de Saint-Martin-de-Ré à directeur général des prisons.*

"Le détenu inscrit sous le numéro 166 est reconnu bon pour partir."

Tout était donc terminé pour ce qui concernait Rochefort, et il n'y avait plus aucun doute sur son départ.

La liste d'embarquement comprend, outre Rochefort, les deux frères Verteuil, Ferrat, journaliste, et Henri Place, le fils d'un imprimeur de Moulins (Allier).

Quant à Billoray, il a été de nouveau ajourné, car les médecins l'ont reconnu comme définitivement perdu à la suite de la phthisie pulmonaire qui le ronge.

L'AFFAIRE BAZAINE.

Nous empruntons au *Progrès de l'Oise*, journal de Compiègne, les informations qu'il publie sur les préliminaires de ce procès.

La semaine dernière, beaucoup de journaux avaient prématurément annoncé l'arrivée et l'installation au palais de Compiègne du greffe du 1er conseil de guerre, chargé de juger le maréchal Bazaine.

Le personnel de ce greffe, qui s'installe en ce moment dans l'aile gauche du palais de Compiègne, n'est arrivé que samedi avec les voitures contenant les rapports, les dépositions, en un mot, toutes les pièces et documents appartenant à l'instruction.

Voici l'état nominatif de MM. les officiers et sous officiers employés à ce conseil de guerre:

MM. Pourcet, général de division, commissaire spécial.
De Rivières, général de brigade, rapporteur spécial.
Coste, lieutenant-colonel du génie.
De Salles, chef d'escadron d'état-major.
Pinel de Grandchamps, chef d'escadron d'artillerie.
Martin, chef de bataillon, commissaire du gouvernement.
Avon, capitaine d'état-major.
Boisselier, capitaine et officier d'ordonnance du général Pourcet.
Delanoy, capitaine en retraite, rapporteur.
Alla, officier d'administration, greffier.
Castres, officier d'administration en retraite, adjoint greffier.
De Fasbielle, lieutenant de hussards et officier d'ordonnance du général Pourcet.
Eymard, sous-lieutenant,
Raymond, adjoint commis-greffier.
Bonschbacher, id.
Poiret, id.
Tarigot, sergent, id.
Alla, id.
Gé, maréchal-des-logis d'artillerie, adjoint commis-greffier.
Langaline, caporal d'artillerie.
Lutz, garde de Paris vaguemestre.
Chevalier, soldat, employé.

Nous avons déjà dit que M. le général Pourcet était logé au palais. On installe, en ce moment, les autres personnes dont on vient de lire les noms.

La visite que M. le duc d'Aumale devait faire au palais, annoncée pour jeudi et ensuite pour samedi dernier, a eu lieu hier lundi.

M. le duc d'Aumale est arrivé le matin, à 8 heures 49, accompagné de son aide-de-camp, M. Choppin, préfet de l'Oise, M. Tripier, sous-préfet de Compiègne, M. Aubralique, maire de Compiègne, l'attendaient à la gare.

Le duc s'est rendu immédiatement avec ces messieurs au palais, où les attendaient M. le général Pourcet, M. Laffoyle, architecte, et M. Brissot de Warville, régisseur.

La visite, on le sait, avait pour but de choisir dans les grands appartements une pièce pouvant servir de salle d'audience.

On a visité en détail toutes les parties du château, qui rappelait au fils de Louis Philippe bien des souvenirs de jeunesse.

La salle des gardes, qui fait face à la cour d'honneur, celle dite du Trône, la salle des fêtes, celle du conseil, ont été l'objet d'un scrupuleux examen, cherchant à chacun de ces locaux les avantages et les inconvénients pour la conversion en une salle d'audience.

On s'est rendu à l'ancienne salle de spectacle, où le duc d'Aumale a rappelé le temps où elle servait au jeu de courte-paume. On sait qu'en effet cette enceinte a été transformée en théâtre pour le mariage de la princesse Louise, fille de Louis-Philippe, avec Léopold, roi des Belges.

Enfin, on a franchi le passage couvert de la rue d'Ulm qui se trouve en face de la galerie Natoire, et on a visité la nouvelle salle de théâtre, dont les proportions colossales, qui ne peuvent guère être comparées qu'aux plus grandes scènes de Paris, ont saisi les visiteurs.

Ce nouveau théâtre, en effet, est immense et donnerait place à un auditoire nombreux. On sait qu'il est achevé comme gros œuvre [illegible]. Excepté les dorures et les peintures, tout est prêt.

Avec quelques travaux d'appropriation, et en découvrant une partie du plafond pour laisser pénétrer la lumière, on aurait une salle d'audience parfaite.

Cependant, il n'a été rien décidé; et l'on balance entre la grande salle des fêtes et ce théâtre. C'est le ministre de la guerre, à qui un rapport sera adressé, qui se prononcera sur ce sujet.

M. le duc d'Aumale est parti par le train d'une heure pour Chantilly. Auparavant il avait accepté à déjeuner à la sous-préfecture, avec M. le préfet de l'Oise, M. le sous préfet, M. le maire de Compiègne, M. le général Pourcet, M. le colonel du 10e dragons, l'aide de camp du duc d'Aumale et celui du général Pourcet.

Pendant toute la durée du procès Bazaine, des trains spéciaux pour Compiègne seront organisés par le chemin de fer du Nord.

P. S.—Au dernier moment, [illegible] probabilités, on [se pron]oncerait en faveur de la nouvelle salle de théâtre.

☞ L'immense et toujours croissante demande des machines à coudre de la compagnie Grover et Baker, est une des choses les plus extraordinaires du monde. Ces machines sont devenues les favorites du Sud. Bureau de vente 107, rue du Canal.

LE PAPE ET LES DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE.

Voici, d'après l'*Union*, la réponse que le pape a faite à une adresse de députés de la droite:

A nos chers fils Lucien Brun, G. de Belcastel, comte d'Abbadie de Barrau, et à tous les députés de l'Assemblée nationale de France qui, dans le but de se consacrer au Sacré-Cœur de Jésus, ont organisé la cérémonie de supplication à Paray-le-Monial (Lyon).

PIE IX PAPE.

Chers fils,
Salut et bénédiction apostolique.

Nous n'avons pas douté, bien-aimés fils, que se lèverait de nouveau en France, après les longues ténèbres de l'erreur, le soleil de justice, aussitôt que Nous avons aperçu qu'il était manifestement précédé de cette très réjouissante aurore, la Mère de grâce. C'est Elle qui par sa puissance a fait sortir de son conseil d'une façon admirable cette nation; Elle qui a suavement attiré le peuple; Elle qui s'est attaché toutes ces foules [illegible] par des bienfaits sans nombre, afin que de tous Elle fit à son Fils un royaume.

Déjà vous, bien-aimés fils, vous lui avez été amenés par cette très-douce Mère; déjà vous [illegible] droit à lui, vous plaçant avec assurance sous sa garde; et déjà, de votre propre mouvement, vous lui consacrez vos personnes, tout ce que vous avez et votre patrie.

Il y a vraiment un spectacle digne des anges et des hommes dans [illegible] de chrétiens et de chrétiennes qui, sans nulle incitation de l'autorité ecclésiastique, mais uniquement à [illegible] joie et sous son action [illegible], affluent spontanément dans les sanctuaires pour demander pardon de [illegible] longtemps éloignés de Dieu, et lui présenter ce cœur contrit et humilié qui ne connaît pas de refus.

Lorsque Nous Nous rappelons que l'origine de tous les maux est venue de ceux qui, à la fin du siècle dernier [illegible] parés du pouvoir suprême, [illegible] les horreurs d'un nouveau droit et propagèrent les fictions d'une doctrine [illegible]; lorsque Nous Nous rappelons qu'elle est venue, aussi d'un emploi pervers de la puissance et des armées, d'où sont sortis, avec le bouleversement complet de l'ordre politique en Europe, toutes ces semences de désordre qui [illegible] plus au loin, ont [illegible] conduit le monde à cet état de [illegible] qui ne cesse pas.

Nous éprouvons une [illegible] voyant que le retour de la France à Dieu commence avec éclat, et par ceux qui ont été députés pour s'occuper des affaires du peuple pour porter des lois et gouverner la chose publique, et par ceux qui, placés à la tête des armées de terre et de mer, réunissent la force de la nation.

Cet accord du droit et de la puissance pour rendre hommage au Très-Haut, à qui appartiennent la sagesse et la force, présage un avenir où le règne de l'erreur sera prochainement détruit et où, par conséquent, la cause des maux sera extirpée jusqu'à la racine; il donne en même temps l'espérance d'une parfaite organisation des choses, d'une solide tranquillité et d'une pleine restauration de la grandeur et de la gloire de la France.

Car celui qui est grand par la force, par le jugement et par la justice donnera sagesse, intelligence et fermeté à ceux qui croient en lui d'un cœur parfait, et il répandra avec munificence ses dons de grâce sur le peuple qui s'est consacré à lui et qui espère en lui. C'est là ce que Nous augurons pour votre patrie, bien-aimés fils.

Dans cet espoir, comme gage de l'appui du ciel, et comme témoignage de notre paternelle affection, Nous accordons de tout notre cœur à chacun de vous et à la France entière la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 20 juillet de l'an 1873, de notre pontificat la vingt-huitième année.

PIE IX, PAPE.

Un mot aux ouvriers et aux ouvrières.—Pour les mécaniciens, les artisans, les employés de manufacture et les personnes qui vivent de leur travail, il est très difficile sinon impossible de tenir les mains propres. Le SAPOLIO destiné à celles ci non seulement enlève toutes les taches mais encore adoucit la peau et rend l'action des muscles aussi rapide, aussi aisé que celle des personnes qui ne font pas un travail manuel. Le SAPOLIO ne coûte que 10 à 15 cents la brique, suivant la grosseur. Tous les [illegible] devraient s'en servir de préférence aux autres savons. [illegible]—SIVC

Décédé le 28 août 1873, à l'âge de 14 mois, GEORGE ALBERT, fils de E. J. d'Aquin et de Séraphine Maspéro. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, vendredi, courant, à 10 heures A. M. Le convoi partira de l'encoignure Marais et Columbus.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Messieurs les Sociétaires sont informés que l'assemblée générale trimestrielle aura lieu DIMANCHE, 31 août, à l'Asile, à 5 heures précises.

Par ordre du Président. Le Secrétaire, A. BARBIER.

Grand Concert et Grand Feu d'Artifice, AUX FAIR GROUNDS. —Dimanche, 31 Août 1873.—

Orchestre complet et choisi, dirigé par le Prof. J. B. Vogel, chef d'orchestre de l'académie de Musique, secondé par le Prof. Chas. Bothe, président de la Société de Musique; Specht et Bonivard, violonistes [illegible], et Kerkel, chef d'orchestre du Théâtre de l'Opéra.

PROGRAMME. —PREMIÈRE PARTIE—
Ouverture—Vier Haimonds Kinder [illegible]
Le Bleu Danube ... Strauss.
Bouquet d'Airs, Faust ... Gounod.
Choix de morceaux de La Grande Duchesse ... Offenbach.
[illegible]
—SECONDE PARTIE—
Ouverture—Robespierre ... Litolff.
Choix de morceaux de Martha ... Flotow.
Morceaux d'Opéra ... [illegible]
Ouverture—Guillaume Tell ... Rossini.
Songe d'une Nuit d'Eté ... Mendelssohn.
Marche d'Inauguration ... [illegible]

Grand Feu d'Artifice nouveau, sous la direction du Prof. J. Perrouillet, qui n'a rien négligé pour plaire au public.

Aucune dame ne sera admise si elle n'est accompagnée.
Prix d'entrée—Pour les messieurs, 50 cents; pour les dames, 25 cents. [illegible]

Avis. BUREAU DES ASSUREURS, Nouvelle-Orléans, 28 août 1873. L'offre d'une récompense de deux mille piastres, publiée par le Bureau des Assureurs de la Nouvelle-Orléans, à la date du 5 décembre 1872, est retirée et remplacée par ce qui suit: [illegible] Cet avis sera valable jusqu'au 31 décembre 1873. JNO. YOUENES, Fire Warden du Bureau des Assureurs.

Demande de Pension. Un monsieur et sa femme désirent prendre pension dans une famille française ou créole. [illegible]

DEMANDE D'UN ASSOCIÉ [illegible]

Demande d'Ouvrières pour Teinturerie. On demande plusieurs ouvrières [illegible] s'adresser à E. BOURGEOIS & CO. [illegible]

SPORTSMEN'S DEPOT. **F. CHARLEVILLE, ARMURIER,** 55 ... Rue St-Charles ... 55, NOUVELLE-ORLEANS. IMPORTATION DIRECTE.—PRIX FIXE. A cause de son organisation, qui est tout à fait exceptionnelle, cette maison peut vendre à meilleur marché qu'aucun autre établissement de son genre à la Nouvelle-Orléans. [illegible] F. CHARLEVILLE. NOTA.—Le département des réparations est sous la direction de M. Louis Cook.

GRANDE LIQUIDATION —EN— **MARCHANDISES SÈCHES** Pour cause de Déménagement —PAR— **F. G. & C. W. BARRIERE,** 133 ... RUE DU CANAL ... 133. A partir de lundi, 18 août, nous vendrons tout notre stock de MARCHANDISES SÈCHES à un grand sacrifice, afin de l'avoir écoulé complètement vers la fin d'octobre, époque où nous changerons de local. [illegible] F. G. & C. W. BARRIERE.

Bons Marchés extraordinaires DANS LES **MARCHANDISES SÈCHES!** 30 JOURS DE PLUS! Vente à l'effet d'écouler le Stock PAR CHANGEMENT D'AFFAIRES AU MAGASIN DE **J. TURCOTTE** 150 ... RUE DU CANAL ... 150. [illegible] IMMENSE STOCK [illegible] J. TURCOTTE, 150, rue du Canal.

DÉBALLAGE DE GRANDS EVENTAILS NOUVEAU GENRE; CEINTURES EN CUIR, PARAPLUIES SOIE, &c, &c. **AVIS AUX DAMES!** Les soussignés viennent de recevoir, par le steamer St-Louis, un splendide choix de GRANDS EVENTAILS nouveau genre; CEINTURES EN CUIR, PARAPLUIES SOIE, &c., &c., que, vu l'époque avancée de la saison, ils vendront à très-bas prix. **GUESBLE & HIPPERT,** 157, RUE DU CANAL.

DENTISTES. **Le Dr. Charles E. Kells,** DENTISTE, Cabinet et domicile, No 24, rue Dauphine, [illegible] Extraction des dents, sans souffrance, [illegible]

[illegible] **J. A. CASADAVANT, D. D. S.** CHIRURGIEN-DENTISTE, No. [illegible] rue Rempart, [illegible]

66 - - Rue Bienville - - 66, Encoignure Royale. Le Dr. A. DUPERRON, Dentiste, [illegible]

Révolution! Révolution! LES DENTS! [illegible] LE DR. GEO. E. MALONEY, [illegible]

APPAREIL PERFECTIONNÉ —DU— **GAZ BARBARIN,** [illegible]

Machines à coudre (perfectionnées) A L'USAGE DES FAMILLES, **DE GROVER & BAKER.** Grand Dépôt, No 107, rue du Canal, coin Passage de la Bourse. [illegible]

Chaudières à Sucre du Tennessee [illegible] R. T. [illegible]

INSTITUTIONS.

Ecole Classique et Commerciale, 183 ... RUE CONTI ... 183. L. A. de MONTLUZIN, Directeur. Année Scolaire 1873-74. Ouverture des classes, lundi 1er Sept. 1873. Pour tous renseignements s'adresser directement à l'institution; ou, par lettre, à M. L. A. de MONTLUZIN, N. O. P. O.

Université de la Virginie. DES ECOLES DE SCIENCES ET DES LABORATOIRES PRATIQUES offrent des avantages spéciaux à ceux qui désirent acquérir une éducation scientifique complète [illegible] WM WERTENBAKER, Secr'y of Faculty, P. O. University of Virginia, Va.

Université de la Virginie. ECOLE DE MEDECINE. La prochaine session (la quarante-neuvième) commencera le 1er octobre [illegible] WM WERTENBAKER, secr'y of Faculty, P. O. University of Virginia, Va.

INSTITUTION DUREL, 91 ... RUE BOURGOGNE ... 91. Réouverture: Lundi 1er Septembre. Le Français, l'Anglais, l'Allemand sont les langues vivantes enseignées par l'institution. [illegible]

INSTITUT ST-CHARLES, PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES, 104 ET 106, RUE BOURBON, Entre St-Louis et Toulouse. Cette institution, dirigée par Mme Macé-Lefranc, fera la réouverture de ses classes, Lundi, 1er Septembre.

Ecoles Allemandes-Américaines DE LA NOUVELLE-ORLEANS. Les Directeurs de ces Ecoles [illegible]

Avis au Public. LE COMMERCIAL COLLEGE de St. Stanislas, situé à la Baie St. Louis, commencera sa session [illegible] Frère FLORIMOND, président [illegible]

Washington & Lee University, A LEXINGTON, VIRGINIE. La prochaine session de cette institution commencera [illegible] WM. DOLD, Clerk of Faculty.

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES Dirigé par Mme HATTREY, [illegible] Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON No [illegible] rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital. [illegible] Réouverture des classes, LUNDI, 1er septembre.

JEFFERSON ACADEMY, 62 ... RUE BOURBON ... 62, Nouvelle-Orléans, dirigée Par **G. J. LORD.** La session de 1873-74, de cet établissement commencera le LUNDI, 15 SEPTEMBRE.

COLLEGE COMMERCIAL DE LA NOUVELLE-ORLEANS, sous l'habile direction de M. J. W. BLACKMAN. 73 rue du Camp. Entrée, 45 rue Natchez. Cet ancien établissement, [illegible] J. W. BLACKMAN, Principal. W. S. MITCHELL, Administrateur.

Louisiana State University, A BATON-ROUGE, LOUISIANE. ORGANISATION MILITAIRE. La 15e session commencera le premier LUNDI d'octobre [illegible] D. F. BOYD, Surintendant.

J. A. D'HEMECOURT. **CONFISERIE** Avec une Usine à vapeur. **J. A. D'HÉMÉCOURT,** SUCCESSEUR DE E. TURPIN, 93 ... Rue Vieille-Levée ... 93. **GRANDE Fabrique de Candi.** CANDIS EN BATONS (Médaillés avec Premium au Louisiana State Fair), GOMMES, DRAGÉES, LOSANGES, etc., CHOCOLATS. Importation directe d'Articles pour Confiseurs, GATEAUX. Agence "DES FEUX D'ARTIFICES" du célèbre M. P. [illegible] TORPEDOS ET FIRE CRACKERS.

SONIAT RICE MILL, ST. CHARLES PARISH. Ce moulin bien connu des habitants riziers pour la bonne qualité de son ouvrage est maintenant prêt à écaler tout le riz qui lui sera envoyé. [illegible] Mme. Vve C. SONIAT, Kenner P. O., ou à THOMPSON BROS., 27 rue Peters, entre Bienville et Douane.

BROOK STEAM RICE MILL, MOULIN A RIZ, A VAPEUR, Nos 21 et 23 de la rue Tchoupitoulas, 24 et 26 de la rue Fouchet. COLUMBUS H. ALLEN & BRO., Propriétaires. C'est le plus grand moulin de l'Etat et on garantit qu'il nettoie le riz aussi bien qu'aucune machine du monde. [illegible]

BOUVERT, "THE CHARM" Situé au No 5 de la rue Vieille-Levée, [illegible] S. F. MUNROE.

Blood Fertilizing Works. [illegible] JOHN DOLHONDE, Secrétaire.

Tradesmen's Fire Insurance Co. NOUVELLE-ORLEANS. Bureaux, No. 10 de la rue Carondelet. [illegible] JOHN I. ADAMS, Président. CHAS. E. SEXTON, Secrétaire. [illegible]

Sun Mutual Insurance Company, 61 CAMP STREET. Capital payé ... $500,000. Actif à sa valeur au comptant ... [illegible] Dividendes sur Actions, DIX POUR CENT. [illegible] DIRECTEURS: John G. Gaines, G. M. Bayly, E. J. Hart, James Byrnes, Henry Renshaw, J. L. Harris, Hugh Wilson, Lionel C. Levy, B. Rosen, W. B. Schmidt, I. N. Marks, L. Alsen, Charles Kennedy, E. B. Wheelock, W. E. Seymour, L. H. Joseph, Richard Flower, B. T. Turner, J. Weis, [illegible], B. W. Taylor, George Jonas, J. C. Morris, Isaac L. Hass. JAMES I. DAY, Président. HORACE CARPENTER, Secrétaire.

London and Lancashire Fire Insurance Company. CAPITAL, $6,000,000 EN OR. [illegible] Directeurs à la Nouvelle-Orléans. J. F. SHRODER, S. HAYWARD, E. B. MUSGROVE, Agent Général. H. J. DITTMANN, Secrétaire. BUREAUX: No 42 de la rue Baronne, coin Gravier.

Propriétés à vendre et à louer.

A Louer à Bail, pour le 1er Octobre. La MAISON de Résidence haute, avec Verandah sur la façade, No. 232 rue des Remparts, près la Loge de la Parfaite Union, [illegible] M. DE ARMAS, au bureau de l'Esprit.

A LOUER. La maison en briques à étage, No. 58 rue Bourgogne, entre St-Louis et Conti, [illegible] s'adresser à E. Roger & Co., 3 rue Vieille-Levée.

A Louer, Une bonne maison de résidence rue Royale, No 265, [illegible] E. B. WILTZ, No 36, rue Carondelet.

A Louer. MAGASIN nouvellement réparé, No. [illegible] rue Royale. S'adresser au bureau de J. B. SEIXAS, 169 rue Gravier.

A Louer. La maison à deux étages No 187 de la rue St. Pierre, entre les rues Remparts et Bourgogne. Prix modéré [illegible] E. ZAPATA, No 271 de la rue Gravier, au premier.

A LOUER. LA MAISON No 2[illegible] [illegible] au bureau de l'Abeille.

A vendre pour cause de départ. CAFÉ ET PENSION FRANÇAISE [illegible] au No 14 de la rue St. Philippe. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

A Vendre ou Echanger POUR une propriété de ville, [illegible] Dr. V. S. JOURDAN, [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS 121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123. UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVEE. [illegible] CONFISERIE, GATEAUX, GATEAUX DE MARIAGE [illegible] RUE VIEILLE-LEVEE: FABRIQUE DE MACARONS, VERMICELLE, [illegible] **Sirops de Fruits** FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CREME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE. A vendre par NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane, POUR LE 28 AOUT—CLASSE No 204. 46 21 20 14 54 3 62 50 36 13 11 [illegible]

Bureau de la Compagnie Equitable Life Assurance [illegible] WILLIAM HENDERSON, Secrétaire.

AVIS IMPORTANT —AUX— **MAITRES DE MAISON** —ET— **Aux Consommateurs de Gaz.** LE GAZ RENDU MEILLEUR MARCHÉ QUE LE KEROSENE. PLUS D'INCENDIES CAUSÉS PAR LA GAZOLINE. PLUS DE MORTS CAUSÉES PAR LES EXPLOSIONS DE LAMPES. Bureaux de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, 28 juin 1873. Le 1er janvier 1874, dès l'achèvement de la nouvelle usine que cette compagnie fait construire en ce moment, le prix du gaz, à la Nouvelle-Orléans, dans les limites des quartiers approvisionnés, sera réduit à TROIS PIASTRES PAR MILLE PIEDS CUBES pour tout les consommateurs, moyennant prompt paiement. [illegible] Par ordre des Directeurs. JAMES JACKSON, Président.